

## Les cotisations

Le montant des cotisations 2019-2020 s'élève à :

- 135 € pour le premier enfant (animé) et à
- 125 € pour les autres enfants (animés) d'une même famille ;
- 65 € pour les chefs ;
- 45 € pour la Route et les chefs d'Unité.

*Exemple : Nous avons 4 enfants (un chef et 3 animés). Notre cotisation s'élève à 450 EUR (65 EUR pour le chef, 135 EUR pour le premier animé et 2 x 125 EUR pour les autres animés).*

Les cotisations doivent être payées sur le compte BE23 0682 1468 6891 de l'Unité, en veillant à indiquer « Cotisation » ainsi que la section et le nom/prénom de votre (vos) enfant(s) en communication.

Nous vous proposons 2 modalités de paiement :

(a) Paiement du montant total de la cotisation en une seule fois pour le dimanche 13 octobre 2019.

(b) Paiement en 2 versements : un premier versement d'un montant de 95 €/enfant à effectuer pour le 13 octobre 2019 et un second versement d'un montant de 40 €/enfant (ou 30 € dans le cas d'une cotisation dite « familiale ») pour le dimanche 12 janvier 2020.

Veuillez indiquer en communication : « paiement 1ère tranche [section] et [nom/prénom de l'enfant] » et « paiement 2ème tranche [section] et [nom/prénom de l'enfant] ».

Notez que l'unité et les fédérations scoutistes et guides ont des fonds spéciaux à la disposition des familles qui sont confrontées à des difficultés financières. Nous pouvons vous aider à trouver des solutions en toute discrétion. Pour cela, n'hésitez pas à contacter notre responsable trésorerie, Patrick Vrancken (patrick@chevaliersstpaul.be ou 0477/36.21.44)

Il est impératif que les cotisations soient payées pour le 13 octobre, sauf accord avec notre trésorier. Après trois réunions, les fédérations n'assurent plus les animés, nous ne pourrions donc plus accepter votre (vos) enfant(s) après le 13 octobre si le paiement de la cotisation n'a pas été effectué.

Nous comptons sur vous !

Qu'englobe une cotisation standard de 135 € ?

Montant	Objet	Bénéficiaire
40,75 EUR	Frais administratifs, publication des revues, assurances, etc.	Les fédérations
20 EUR	Activités diverses (piscine, musées, petit matériel, etc.)	La section
40 EUR	Deux hikes	La section
8,25 EUR	Frais administratifs, entretien et achat de matériel	L'unité

5 EUR	Financement de la formation des chefs	L'unité
1 EUR	Participation au financement de la cotisation des chefs	L'unité
20 EUR	Rétrocession à l'ASBL pour l'entretien des bâtiments	L'ASBL

Les cotisations couvrent toutes les activités des sept sections pour toute l'année sauf : (a) les camps, (b) les frais de repas des horizons.